



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 30 MAI 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 30 mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 24 mai 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Josyane BERTIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES EVETTES SOUS L'EGIDE DU SDE 22 - FINANCEMENT		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2024	05	30	04	00			
ÉLUS		26				CONVOCAATION	24-05-2024
PRÉSENTS MAXI		21				RÉUNION	30-05-2024
MANDANTS		02				AFFICHAGE	31-05-2024
ABSENTS		03				TRANSMISSION	04-06-2024
APTES A VOTER		23				Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint	X				
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe			X	Philippe MONNIER	
	HUET Jean-Marie	CMD1	X				
	CHARLOT Karine	Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X				
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3			X	Henri LABBE	
	LESNARD Pierre	CMD4		X			
MANIS Cécile	Conseillère		X				
ROUXEL Benoit	CMD5		X				
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X					
LEMEE Ginette	Conseillère	X					
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X				
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
LE BRICON Bruno	Conseiller	X					
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>			<b>21</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	

## **04 – APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES EVETTES SOUS L'EGIDE DU SDE 22 - FINANCEMENT**

Dans le cadre des travaux de requalification urbaine et paysagère de Caroual, l'aménagement de la rue des Evettes est projeté.

Sur cette rue, les réseaux de la zone située entre l'avenue de Caroual et l'impasse des Macareux sont aériens.

Avant la finalisation des aménagements de voirie, il est donc nécessaire d'enfouir l'ensemble des réseaux sur la zone concernée.

La commune ayant transféré la compétence de base électricité, de travaux d'éclairage public et de travaux d'infrastructure de télécommunication au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22), le syndicat a été sollicité pour ce projet.

Le coût total de l'opération d'effacement des réseaux rue des Evettes s'élève à 44 664 € avec une participation de la commune à hauteur de 25 560,80 €

### **VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2224-35;

**Vu** le transfert de la compétence de base électricité, de travaux d'éclairage public et de travaux d'infrastructure de télécommunication au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22);

**Considérant** le règlement approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 en date du 16 décembre 2022 ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission voirie, réseaux divers et logistique en date du 17 avril 2024,

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

**D'APPROUVER** Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue des Evettes » présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 25 000 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 10 416.67 €.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public « chemin de la Brèche des Rues » présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 11 664,00 € TTC. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 7 144,13 €.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électronique présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 8 000,00 € TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie). A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 8 000,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

L'appel de fond se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata de paiement à celle-ci.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables 23
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

Erquy, le 30 mai 2024

Le secrétaire de séance

Josyane BERTIN



Le Maire,

Henri LABBE

